

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 25 (1880)
Heft: 17

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

N° 17

Lausanne, le 18 Octobre 1880.

XXV^e Année.

SOMMAIRE. — Société des officiers de la Confédération suisse, p. 369. — Rassemblement de la III^e Division d'armée, p. 378. — Circulaires et pièces officielles, p. 382. — Nouvelles et chronique, p. 384.

SUPPLÉMENT COMME ARMES SPÉCIALES. — De la discipline du feu (*suite*), p. 386. — Ecole centrale de Thoune n° II, p. 388. — Grandes manœuvres, p. 393. — Nouvelles et chronique, p. 398.

Société des officiers de la Confédération suisse

L'assemblée générale de la Société fédérale des officiers a eu lieu à Soleure les 25, 26 et 27 septembre dernier.

La bannière fédérale, qui devait être remise par le comité central sortant de charge au nouveau comité présidé par M. le lieutenant-colonel Vigier, de Soleure, partit de Lausanne, le 25 après-midi, escortée d'une trentaine d'officiers vaudois auxquels se joignaient les délégués de Genève, puis de Neuchâtel.

A Biel, le drapeau fut reçu par des salves d'artillerie et les accords d'une excellente fanfare ; le corps d'officiers de la ville fit une chaleureuse et cordiale réception aux délégués qui, à 5 heures et demie, débarquaient au Vieux-Soleure où les attendait le nouveau comité central. M. le lieut.-colonel Vigier souhaite en français et en fort bons termes la bienvenue aux délégués ; M. le lieut.-colonel Gaulis, vice-président du comité ancien, lui répond en quelques mots et le cortège se met en marche pour le manège de la ville transformé en salle de fête.

Le soir même, dans une salle de la préfecture, eut lieu l'assemblée des délégués, ouverte à 7 heures et quart. Après l'appel des sections, M. le major Heutschi, rapporteur du comité central, présente le rapport sur la marche de la Société ; pendant ce temps, M. le major Muret et M. le capitaine Stouky, vérificateurs des comptes, procédaient à l'examen de ceux-ci.

Après quelques moments d'une discussion portant sur quelques points secondaires, les conclusions du rapport sont adoptées dans l'ordre suivant :

Approbation des comptes. — La fortune de la Société s'élève à fr. 46502 95 ; certaines contributions sont en retard ; et divers renseignements sont demandés au Comité. Il est décidé que l'avoir de la Société sera placé en fonds d'Etats, titres de banques ou de caisses garanties par les Etats.

Maintien pour les années 1880-81-82 de subventions aux sections qui justifient de travaux faits, tels que courses militaires, reconnaissances, etc. — Adopté.

Ratification du rapport du jury chargé d'examiner les travaux de concours. (Le Jury était composé de MM. les colonels Feiss et Des Gouttes et de M. le major Hungerbuhler).